

Bruxelles, le 20 octobre 2023  
(OR. en)

14293/23

SOC 688  
EMPL 488

**NOTE POINT "I/A"**

---

|               |                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                       |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil                                                                                                                                                                 |
| Objet:        | Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<br>Nomination de Mme Lærke Thorø Borch SLOTH, membre pour le Danemark, en remplacement de M. Søren FRIIS, démissionnaire |

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Søren FRIIS, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Danemark).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027:

M<sup>me</sup> Lærke Thorø Borch SLOTH  
Head of Section  
Ministry of Employment  
Holmens Kanal 20  
DK-1060 Copenhagen K  
Tél.: + 45 20562807  
courriel: ltbs@bm.dk

4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre  
du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et  
de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Søren FRIIS.
- (3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

<sup>2</sup> JO C 116 du 31.3.2023, p. 23.

### Article premier

M<sup>me</sup> Lærke Thorø Borch SLOTH est nommée membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Søren FRIIS, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président/La présidente

---